

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 6 juin 2017**

CP2017\_06\_24  
id. 3248

*L'an deux mille dix sept, le six juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme LE CORRE (pouvoir à Mme NEGRE)*

*Absent(s) :*

*M. DESCAZEAUX*

*Nombre de membres de la Commission Permanente : 19*

*Quorum :10*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**AIDES AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES DU  
SECTEUR AGRICOLE**

En application de la loi NOTRe, l'Assemblée Départementale a adopté, le 22 juin 2016, une convention avec le Conseil Régional.

Elle permet d'accorder des aides aux organisations de producteurs et aux entreprises exerçant une activité de production, de transformation et/ou de commercialisation de produits agricoles, en complémentarité avec la Région pour l'acquisition, la modernisation, l'amélioration de l'équipement nécessaire à la production, la transformation et/ou la commercialisation des produits.

A ce titre, le Conseil Départemental a adopté une enveloppe de 495 000 € qui se répartit comme suit :

- \* 200 000 € sur l'article 20421, sous-fonction 928 pour les tiers privés,
- \* 20 000 € sur l'article 2041781, sous-fonction 928 pour les tiers publics,
- \* 125 000 € sur l'article 20421, sous-fonction 93 et 150 000 € sur l'article 20422, sous-fonction 93 pour les entreprises du secteur agro-alimentaire.

Monsieur le Président propose d'examiner deux dossiers détaillés en annexe 1 et 2.

La commission de l'Agriculture, de l'Economie et de la Ruralité a émis un avis favorable sur ces propositions lors de sa réunion du 15 mai dernier.

Les subventions correspondantes seront imputées sur les lignes suivantes :

**Article 20421, sous-fonction 928 :**

- Autorisation d'engagement 2017 .....	200 000 €
- Engagement à ce jour .....	0 €
- Engagement à la présente commission .....	19 000 €
- Disponible sur l'exercice 2017 .....	181 000 €

**Article 2041781, sous-fonction 928 :**

- Autorisation d'engagement 2017 .....	20 000 €
- Engagement à ce jour .....	0 €
- Engagement à la présente commission .....	16 660 €
- Disponible sur l'exercice 2017 .....	3 340 €

**DECISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission de l'Agriculture, de l'économie et de la ruralité réunie le 15 mai 2017,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde, au titre des aides aux investissements dans les entreprises du secteur agricole et selon les modalités susvisées les subventions suivantes également détaillées en annexe :
  - 19 000 € au CEFEL(investissements d'expérimentation 2017),
  - 16 660 € à la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne (achat d'un appareil d'analyse œnologiques) ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits aux articles 20421, sous-fonction 928 (investissements d'expérimentation 2017) et 2041781, sous-fonction 928 (achat d'un appareil d'analyse œnologiques) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC